

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/Suppléance2017/11

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2017/09 du 20 décembre 2017 portant délégation de signature aux agents constituant la direction générale de FranceAgriMer,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/Suppléance2017/10 du 20 décembre 2017 portant nomination des directeurs généraux adjoints de la direction générale de FranceAgriMer,

DÉCIDE :

Article 1

En l'absence de la directrice générale adjointe, Madame Véronique BORZEIX, le mardi 2 janvier 2018, Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice « Marché, Etudes et Prospective », assure la suppléance de la directrice générale pour l'ensemble des missions relevant de l'Etablissement.

Article 2

La présente décision prend effet le 2 janvier 2018.

Fait à Montreuil, le 22 décembre 2017

Christine AVELIN